



SAINT GEORGES DE MONS

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal Extraordinaire Du 27 janvier 2022

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

L'An deux mil vingt et deux, le vingt-sept janvier, le **Conseil Municipal de la Ville de SAINT- GEORGES-DE-MONS**, dûment convoqué s'est assemblé à 20 heures, Salle des Fêtes de Saint- Georges-de-Mons, pour la tenue d'une séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Julien PERRIN, Maire.

Date de convocation : 21/01/2022

Présents : M. PERRIN Julien, Maire

Mr RAYNAUD Dominique, Mme LEFOUR Maryse, Mr DIAS Jean-Pierre, Mme DESGEORGES Céline, Mr BONNAFOUX Daniel, Mme MILLIERAS Maëva, Mr GRATADEIX Jean-François, Mr CROISIER Franck, Mme TRIPHON Isabelle, Mr VAN PANTEGHEM Eric, Mme ELOY Ilda, Mr DUPOUX Aurélien, Mme VALANCHON Annie (Arrivée à 20 h 05), Mr AGRAIN Serge, Mr BALY Franck.

Excusés : Mr BRUCALE René ayant donné procuration à Mr DIAS Jean-Pierre
Mme FREITAS Fabienne ayant donné procuration à Mr DIAS Jean-Pierre
Mme BESSE-LE PROVOST Aline ayant donné procuration à Mme DESGEORGES Céline

Absent(e) : /

La séance ouverte, il a été conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme LEFOUR Maryse ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

QUESTIONS DÉBATTUES

Les débats de l'assemblée sont à disposition du public au procès-verbal de la réunion.

Débat sur l'opportunité de délibérer ou pas en urgence sur le projet d'acquisition de « l'Auberge Le St Georges ».

Le Conseil Municipal, par 15 VOIX POUR, 1 ABSTENTION (MR DUPOUX) et 2 CONTRE (MM AGRAIN, BALY), se prononce pour le caractère d'urgence du dossier concernant le projet d'acquisition de « l'Auberge Le St Georges ».

PROJET D'ACQUISITION DE L'AUBERGE LE ST GEORGES

Mr Julien PERRIN donne lecture de la note motivée par la municipalité pour le projet d'acquisition de l'Auberge Le St Georges et rappelle les points abordés en 2019 lors du PAB du centre-bourg. Son exposé terminé, il sollicite les observations ou remarques éventuelles. Mr Franck BALY fait part des observations du groupe minoritaire.

Le Conseil Municipal, par 15 VOIX POUR, 1 ABSTENTION (Mr DUPOUX) et 3 CONTRE (MME VALANCHON, MM AGRAIN, BALY), décide d'étudier le projet d'acquisition de l'Auberge Le St Georges, de constater l'intérêt de faire cette acquisition et autorise Mr le Maire à engager les pourparlers ainsi que les démarches nécessaires à l'acquisition de ce site.

La séance s'achève à 21 :30

**Le Maire,
M. Julien PERRIN**